



Le 26 février 2025

Me Pierre Bienvenu, Ad. E.
IMK s.e.n.c.r.l.
Avocats pour la Magistrature

Me Elizabeth Richards
Ministère de la Justice
Avocats pour le gouvernement du Canada

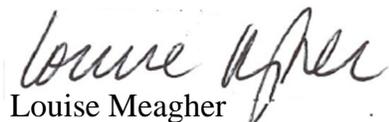
Objet : Questions de la Commission d'examen de la rémunération des juges

Maîtres Bienvenu et Richards,

Afin de les aider dans leur enquête, les membres de la Commission vous demandent de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. En utilisant les filtres de la Commission Turcotte (75e centile, pondéré en fonction de la répartition des âges au moment de la nomination), le gouvernement et la magistrature pourraient-ils fournir les données pour les années 2019 à 2023 pour :
 - a) Avocats indépendants non constitués en société dont les revenus sont supérieurs à 80 000 \$ et supérieurs à 90 000 \$;
 - b) Avocats constitués en société dont les revenus sont supérieurs à 80 000 \$ et supérieurs à 90 000 \$;
 - c) Avocats indépendants non constitués en société et avocats constitués en société (combinés) dont les revenus sont supérieurs à 80 000 \$ et supérieurs à 90 000 \$;
 - d) Tous les avocats exerçant dans le secteur privé (c'est-à-dire non seulement les associés, mais aussi les sociétaires, les conseillers juridiques internes, etc.) dont les revenus sont supérieurs à 80 000 \$ et supérieurs à 90 000 \$.
2. Au paragraphe 242 de sa soumission, la magistrature demande une augmentation de 60 000 \$ pour « commencer à remédier à l'insuffisance historique des données... ». Quelle augmentation estime-t-elle nécessaire pour remédier pleinement à « l'insuffisance historique des données » ? Quelle est la réponse du gouvernement à ce sujet ?

Veuillez accepter, Maîtres Bienvenu et Richards, mes salutations distinguées.


Louise Meagher
Directrice exécutive
Commission d'examen de la rémunération des juges